



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 4 avril 2024

N° 5 Réélection d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'association Vie au Grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur (VGA).

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	40
Membres excusés et représentés .....	5
Membres absents non représentés .....	4
Pour .....	38
Contre .....	7
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

### Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 5.2

Numéro : 094-219400686-20240404-  
lmc11405-DE-1-1

Date réception : 9 avril 2024

Le 4 avril 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 29 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Alain MERIGOT, Conseillers Municipaux.

### Etaient absents excusés et représentés:

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Cédric LAUNAY, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Etaient absents non représentés :

M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

**N° 5**

**OBJET : Réélection d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'association Vie au Grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur (VGA).**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de l'association « VIE AU GRAND AIR de SAINT-MAUR – UNION des SOCIETES SPORTIVES de SAINT-MAUR, notamment ses articles 1 et 5.

**VU** la délibération n°27, en date du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé, à l'élection de deux représentants de la Ville à l'association « VIE AU GRAND AIR de SAINT-MAUR – UNION des SOCIETES SPORTIVES de SAINT-MAUR ».

**VU** le décès en date du 27 février 2024, de Monsieur Bernard VERNEAU, membre élu de cette association,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Bernard VERNEAU,

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

**Procède** à l'élection, à main levée, au remplacement d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'association « Vie au Grand Air de Saint-Maur – Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur ».

**Candidats :**

**Monsieur Alain MERIGOT  
Madame Nadia GRONDIN**

**Élu** représentant de la commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'association « Vie au Grand Air de Saint-Maur – Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur ».

**Monsieur Alain MERIGOT**

Les représentants de la commune sont :

**Madame Dominique SOULIS  
Monsieur Alain MERIGOT**

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

N° 5

**OBJET : Réélection d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'association Vie au Grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur (VGA).**

Fait et délibéré en séance le 4 avril 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 9 avril 2024  
et de la publication électronique le  
Le Directeur Général des Services  
11 AVR. 2024

Frédéric FIZEN

Le secrétaire de séance

Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

